

DEMANDE D'INTERVENTION
- **Classes d'éveil, vertes, de mer et de neige**
- **Stages culturels et sportifs, camps, plaine de jeux**

Montant et conditions de l'intervention :

1. **Le service intervient à raison de 75 € par année civile :**
 - Pour les enfants âgés de 3 à 18 ans, fréquentant les classes vertes, de neige, de mer et d'éveil, pour autant que le séjour ait une durée minimale d'une nuitée.
 - Pour les enfants âgés de 3 à 18 ans participant pendant la période de vacances scolaires à des stages sportifs, culturels, linguistiques ou informatiques, à des camps de mouvement de jeunesse et à des activités de plaine de jeux.

2. **Le service intervient à raison de 250 € maximum pour des séjours de vacances organisés en faveur d'enfants handicapés âgés de 3 à 18 ans.**

3. **Seuls ont droit à cette intervention les enfants qui sont bénéficiaires d'un parent en règle de cotisation au service complémentaire.**

A compléter par les parents

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

OU
COLLER UNE VIGNETTE
DE L'ENFANT

Signature du responsable

A compléter par l'organisateur du séjour

L'organisateur (dénomination)

certifie que l'enfant :

a participé du au soit pendant jours

au (nature du séjour) :

Nous avons reçu la somme de : euros pour ledit séjour (.....€ par jour).

CACHET

L'Organisateur,